

FORMATION RÉFÉRENT HARCÈLEMENT MORAL | 1 JOUR

La loi ne reconnaît pas à ce jour le statut de Réfèrent harcèlement moral. Néanmoins, dans certaines entreprises, le réfèrent harcèlement sexuel prévu par l'article L2314-1 du Code du Travail s'est vu, en accord avec l'employeur, élargir le champ de ses prérogatives.

Cette formation d'une journée vise à lui permettre de prévenir et de traiter les situations relatives au harcèlement moral et donc d'aider l'entreprise à se mettre en conformité par rapport aux articles L1152-1 à L1152-6 du Code du Travail.

Organisation de la formation :

- ✔ Intra en présentiel (dans vos locaux)
- ✔ Intra en visioconférence
- ✘ Inter en présentiel
- ✔ Inter en visioconférence

Code module : 320

Durée : 1 jour / 7 heures

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Public : Référénts harcèlement, membres du CSE

Accès handicapés : Le cas général des entreprises

Les particularités des organismes de formation

Objectifs pédagogiques :

- Prendre conscience et savoir agir face au harcèlement moral
- Connaître les différentes procédures et sanctions possibles

Méthodes pédagogiques :

- Exposé
- Travail d'échange avec les participants
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et exercices
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités et délais d'accès :

- Délai de réponse à la demande de devis : 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire

Suivi de la formation :

- Feuille de présence émargée par demie-journée

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Moyens et assistance pédagogiques

(si formation à distance) :

- Formation par visioconférence, type classe virtuelle, avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une adresse internet valide

P R O G R A M M E

1- Notion et cadre réglementaire du harcèlement moral

Notion de harcèlement moral (institutionnel, professionnel, individuel)

Exemples (dénigrement, agressivité, humiliation publique...)

Profil du harceleur (sous consigne de la direction, pervers, sympa en apparence, carriériste...)

Identification et preuves

Textes de lois (code pénal, code du travail)

Sanctions prises par l'employeur

Sanctions prises par la justice

L'obligation de l'employeur

Les dispositions du code pénal

La médecine du travail

2- Recours en cas de harcèlement moral

Prévenir son employeur

Alerter le CSE

Alerter l'inspection du travail

Procédure de médiation

Saisine Prud'hommes

Saisine Juge pénal

Saisir le défenseur des droits

3- Les principales actions de prévention du harcèlement moral

Les actions de prévention : information du personnel

Les actions curatives : entretiens avec les harceleurs et les victimes

Les actions d'urgence

Formaliser un plan d'actions annuel